ID27

REPUBLIQUE GABONAISE
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

Direction Générale des Impôts
BP 37 / 45 - Libreville
Tel : 79.53.76/77

Date de réception et cachet du service

DECLARATION

(À établir en deux exemplaires)

RETENUE A LA SOURCE SUR LES NON RESIDENTS

Exercice : Mois :

1 – Identification de la partie versante	Cadre réservé à l'Administration
n° du contribuable : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ ⌊_⌋ (Numéro d'Identification Fiscale (NIF)) Nom du contribuable : Raison sociale : Sigle : Boîte postale Ville : Téléphone : Télécopie : Adresse e-mail : Site Internet :	
Code de résidence : (Résidence d'affectation de l'impôt)	☐
	(Confirmation du code de résidence ou inscription du code correct)

2 – Identification du non résident	
Nom, prénom ou raison sociale :	
Adresse :	
Ville :	Pays :
Téléphone :	Télécopie :

3 – Détermination de l'impôt à payer			
Montant brut des sommes versées	Taux	Montant de la retenue à la source	Code nature
	10%		

4 – Règlement de l'impôt		
Mode de versement :		
	- espèce :	☐
	- chèque :	☐ n° de chèque :
Banque :	-Virement :	☐ date :
	IBAN :	
	SWIFT	

n° de quittance :
Cachet de la Recette

Fait à , le
Signature et cachet du contribuable

Rappel : Le dépôt de la déclaration doit obligatoirement s'accompagner du paiement de l'impôt dû.
Ne pas globaliser les retenues à la source. Remplir une déclaration par non résident concerné.
Date limite de dépôt (art. 206 du CGI) : le 15 du mois suivant la retenue à la source.